



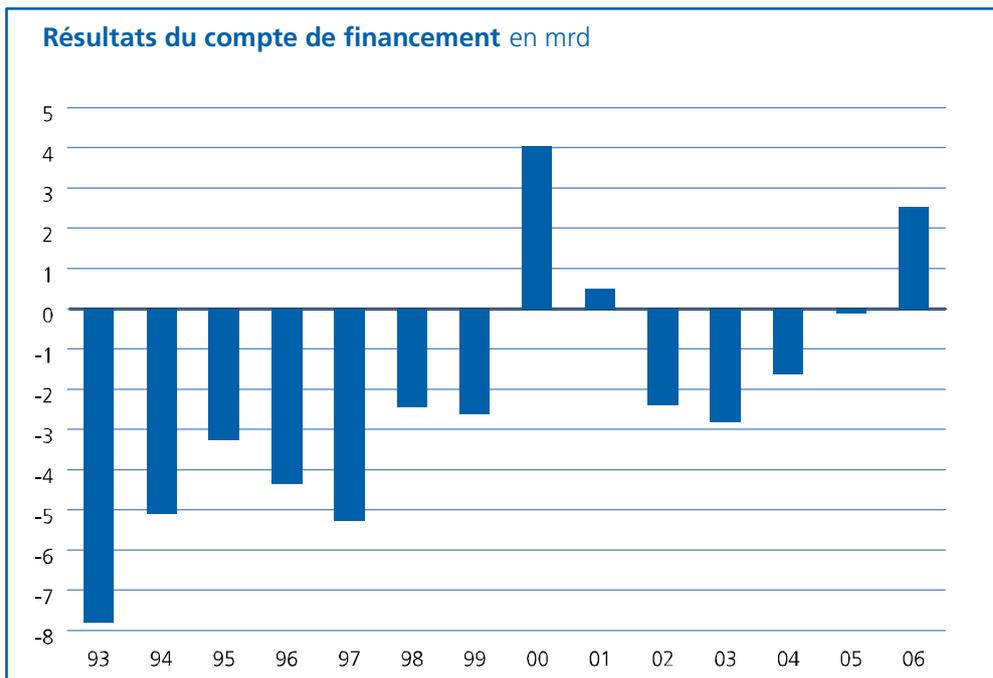
Communiqué de presse

Date 26 avril 2007

Compte d'Etat 2006 – réduction de la dette de plus de 6 milliards de francs

Le compte financier 2006 se solde par un excédent de 2,5 milliards, alors qu'un déficit de 586 millions avait été inscrit au budget. Cette nette amélioration est due avant tout aux surplus de recettes (+2 755 mio), mais aussi aux dépenses plus faibles que prévu (-366 mio). Des recettes extraordinaires de 3,2 milliards provenant de la vente d'actions Swisscom ne sont pas comprises dans ces chiffres; elles ont été affectées à la réduction de la dette. Il a été possible de réduire la dette de 6,7 milliards au total et de la ramener ainsi à 123,6 milliards. Au cours des six années précédentes, elle n'avait fait qu'augmenter.

Après s'être soldé, pendant des années, par des déficits parfois élevés, le compte de la Confédération a affiché en 2006 un excédent de 2,5 milliards. La forte hausse des recettes fiscales a beaucoup contribué à ce résultat favorable. Sous l'effet de la forte croissance économique, les recettes ont augmenté de 3,6 milliards par rapport à 2005, soit de 7,1 %. L'augmentation des dépenses a pu être contenue grâce aux programmes d'allègement budgétaire 2003 et 2004. Par rapport à l'année précédente, les dépenses ont progressé de 1,9 %, soit moins que le PIB nominal, qui s'est accru de 4,2 % durant la même période. La quote-part de l'Etat a de la sorte légèrement diminué, passant à 11,0 % du PIB.



Sans recettes ni dépenses extraordinaires selon le frein à l'endettement et sans les dépenses dues aux facteurs spéciaux Expo 02 (2000-2001), Tadjikistan/Yougoslavie (2001) et Swissair (2001-2002).

Avec un excédent de deux millions, le **compte de résultats** fait lui aussi nettement mieux que prévu au budget (-2 751 mio). La différence entre l'excédent du compte financier et celui du compte de résultats est principalement imputable aux mesures d'amortissement liées à la prise en charge, par la Confédération, des découverts techniques de la Caisse fédérale de pensions et de la caisse de pensions de la Poste (1,7 mrd). S'y ajoutent les amortissements sur le patrimoine administratif et financier et les autres corrections concernant les charges.

Après avoir enregistré une hausse continue au cours des six dernières années, la **dette** a pu être réduite de 6,7 milliards grâce à l'excédent du compte financier et aux recettes extraordinaires ainsi qu'à la diminution des fonds de trésorerie. A fin 2006, elle atteignait 123,6 milliards (26,0 % du PIB).

Dette de la Confédération (en milliards de francs)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dette brute	106,8	122,4	123,7	126,7	130,3	123,6

Principaux chiffres globaux

	Compte ¹ 2005	Budget ² 2006	Compte ³ 2006
	millions de francs		
Compte financier			
Dépenses	51'403	52'743	52'377
Δ en % par rapport à l'année précédente	+2.2	+0.4	+1.9
Recettes	51'282	52'157	54'911
Δ en % par rapport à l'année précédente	+5.5	+2.8	+7.1
Solde	-121	-586	2'534
Compte de résultats			
Excédents de charges / de revenus	-2'647	-2'749	2
Bilan			
Dette totale	130'339 ⁴	–	123'593 ⁵
Découvert	94'209 ⁴	–	91'010 ⁵
Chiffres clés			
	R 2004	R 2005	R 2006
Quote-part de l'Etat (en % du PIB)	11.2	11.3	11.0
Quote-part d'impôt (en % du PIB)	10.1	10.5	10.8
Solde financier (en % du PIB)	-0.4	–	0.5
Ratio d'endettement (en % du PIB)	28.5	28.5 ⁴	26.0 ⁵

¹ hors produit de la vente d'or (7 038 mio) et des actions Swisscom (1 350 mio)

² sans les crédits supplémentaires et les dépassements de crédits;
comparaison avec le budget de l'année précédente

³ hors produit de la vente des actions Swisscom (3 203 mio)

⁴ avec produit de la vente des actions Swisscom (1 350 mio)

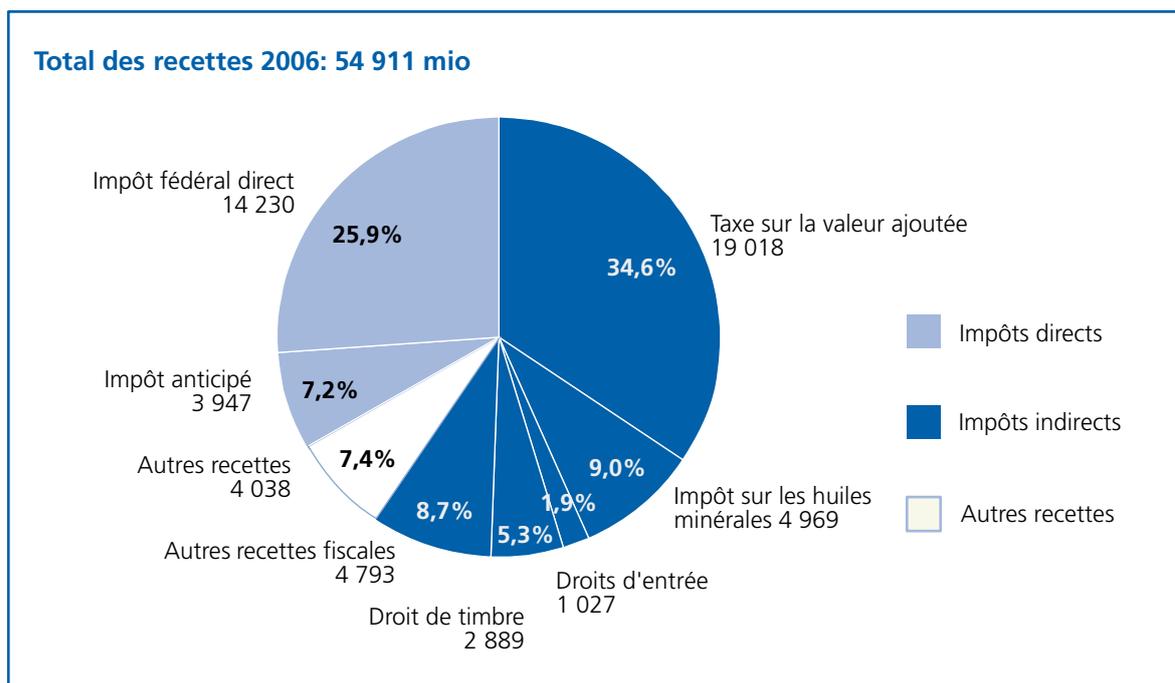
⁵ avec produit de la vente des actions Swisscom (3 203 mio)

Frein à l'endettement et compte de compensation

Les exigences du frein à l'endettement ont été plus que satisfaites: les dépenses effectives sont inférieures de 2 766 millions au plafond de dépenses prescrit. Ce montant a été porté au compte de compensation, qui affiche ainsi un total de 6 324 millions. L'excédent cumulé a toutefois été remis à zéro à fin 2006, conformément aux dispositions transitoires de la loi sur les finances de la Confédération (LFC). Les dépenses supplémentaires autorisées dans le cadre de la stratégie de réduction du déficit (2003-2006) sont ainsi compensées en majeure partie.

Importants surplus de recettes grâce à la haute conjoncture

Grâce à l'excellente situation conjoncturelle, les finances fédérales ont enregistré d'importants surplus de recettes. Les recettes totales dépassent ainsi de 2,8 milliards le montant inscrit au budget. A l'exception de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt sur les véhicules automobiles, dont le produit correspond pratiquement aux montants prévus, toutes les autres recettes sont supérieures aux prévisions. Ces surplus de recettes concernent, en particulier, l'impôt anticipé, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt fédéral direct. Les recettes extraordinaires de 3,2 milliards de francs provenant de la vente d'actions Swisscom ne sont toutefois pas comprises dans les chiffres.



La croissance nominale du produit intérieur brut (PIB) en 2006, estimée actuellement à 4,2 %, a été nettement plus élevée que prévu pour le budget (2,9 %). Grâce à la **reprise économique**, les recettes ont été nettement supérieures aux prévisions. Avec un total de 54,9 milliards, elles dépassent de 2,8 milliards (5,3 %) le montant inscrit au budget. Ces chiffres ne comprennent pas les recettes extraordinaires de 3,2 milliards de francs provenant de la vente d'actions Swisscom. Conformément aux exigences du frein à l'endettement, les recettes extraordinaires ne peuvent pas être utilisées pour financer des dépenses de la Confédération; elles doivent servir à réduire la dette, comme le demande la LFC.

Une analyse détaillée de l'écart par rapport au budget montre que l'accélération de la croissance économique a eu un effet déterminant pour la plupart des catégories de **recettes fiscales**. Tel est le cas en particulier de la taxe sur la valeur ajoutée (+533 mio) et des droits de timbre (+89 mio). En ce qui concerne l'impôt fédéral direct (+465 mio), ce sont les bénéfices des entreprises en 2005, plus élevés que prévu, qui ont été déterminants. La redevance sur le trafic des poids lourds (+106 mio) et les droits d'entrée (+47 mio) ont toutefois aussi bénéficié de la haute

Communiqué de presse

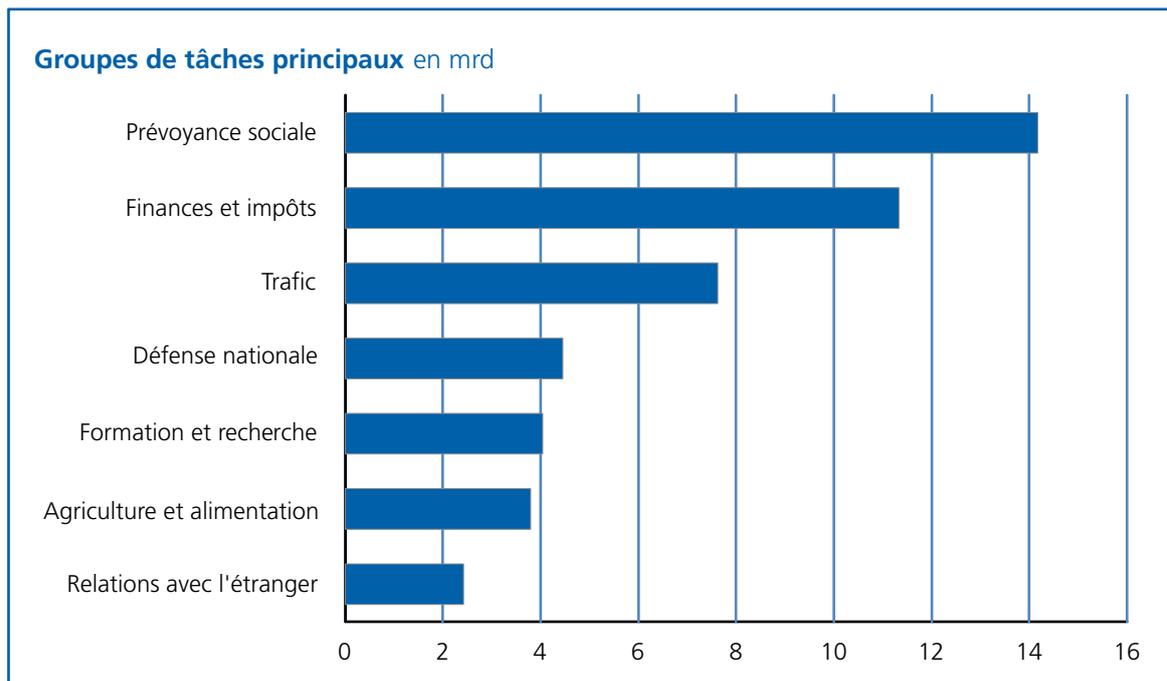
conjoncture. En revanche, les surcroûts de recettes provenant de l'impôt anticipé (+933 mio) ne sont pas directement liés à la situation économique. Comme en 2005, l'écart dans ce domaine s'explique par un taux de remboursement peu élevé lié essentiellement à différents facteurs. La budgétisation de cet impôt très volatil se fonde sur une moyenne pluriannuelle, qui peut toutefois comporter une importante erreur d'estimation. Quant au surplus de recettes de l'impôt sur les maisons de jeu (+61 mio), il est dû au manque de données empiriques en la matière.

Les **recettes non fiscales** ont été supérieures de 13,4 % au chiffre inscrit au budget. Cet écart est imputable à plusieurs facteurs. Le produit des taxes (+314 mio) a été particulièrement élevé, notamment pour ce qui est de la liquidation de l'Union suisse du commerce de fromage et de la retenue d'impôt sur les intérêts versés aux résidents de l'UE. Les revenus du patrimoine financier (+78 mio) ont bénéficié de la légère hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation des dividendes versés par Swisscom. L'écart positif du côté des recettes d'investissement (+66 mio) résulte avant tout des remboursements de prêts dans le domaine de l'encouragement à la construction de logements, qui enregistrent un montant supérieur à la moyenne en raison du bas niveau des taux d'intérêt des prêts hypothécaires.

Par rapport au **compte 2005**, les recettes ont augmenté de 3,6 milliards, soit de 7,1 %. L'augmentation est nettement supérieure à la croissance nominale du PIB, estimée à 4,2 %; l'élasticité PIB dépasse ainsi largement la moyenne pluriannuelle de 1, ce qui est toutefois habituel en période de haute conjoncture. Ce résultat découle en premier lieu de l'impôt fédéral direct (+2 mrd) et, en particulier, de la hausse des bénéficiaires des personnes morales. La taxe sur la valeur ajoutée enregistre également un surplus de 899 millions, essentiellement dû à la bonne conjoncture. Parmi les principales recettes fiscales, seuls l'impôt anticipé et les taxes d'incitation en matière de protection de l'environnement enregistrent un fléchissement.

Evolution modérée des dépenses, synonyme de baisse de la quote-part de l'Etat

Le bon résultat du compte s'explique également par la hausse modérée des dépenses. Les dépenses totales s'élèvent à 52,4 milliards, soit 366 millions de moins que prévu au budget. Par rapport à l'année précédente, les dépenses ont progressé de 974 millions (1,9 %), affichant ainsi un taux de croissance inférieur à celui du PIB nominal. La quote-part de l'Etat a de la sorte légèrement diminué, passant de 11,3 à 11,0 % du PIB.



La **croissance** des dépenses de 1,9 % **par rapport à l'année précédente** reflète la volonté du Conseil fédéral et du Parlement de consolider durablement l'équilibre budgétaire. De plus, elle s'explique en majeure partie par l'augmentation des parts des cantons et des assurances sociales aux recettes de la Confédération. Abstraction faite de ces comptes de passage, les dépenses n'augmentent que de 0,3 %, chiffre nettement inférieur au renchérissement de 1,1 %.

La discipline stricte appliquée en matière de dépenses s'est répercutée sur la croissance dans les différents groupes de tâches. Outre le groupe de tâches finances et impôts, seul le domaine de la formation et de la recherche fondamentale affiche encore une hausse supérieure à la moyenne. Alors que la croissance est négligeable en ce qui concerne la prévoyance sociale et l'agriculture, les dépenses dans les autres groupes de tâches principaux sont en recul.

Les dépenses affectées au groupe des **finances et des impôts** ont enregistré le plus fort taux de croissance, soit 10,9 %. Cette croissance provient principalement de l'augmentation du montant des parts des cantons à l'impôt fédéral direct et des intérêts passifs. En matière d'impôt fédéral direct, la situation conjoncturelle et le versement rapide des impôts dus par les cantons ont généré des recettes supplémentaires considérables, notamment dans le cas des personnes morales. La

Communiqué de presse

forte hausse des intérêts passifs découle du recul des agios encaissés sur les emprunts et de l'accroissement de la charge d'intérêts.

Hormis le groupe finances et impôts, dont les dépenses ne sont pas influençables à court terme, la **formation et la recherche fondamentale** affichent la plus forte croissance (+2,8 %). En ce qui concerne les dépenses consacrées à la formation, qui représentent environ les trois quarts des dépenses pour la formation et la recherche, la hausse provient en premier lieu de l'augmentation des moyens financiers destinés aux deux écoles polytechniques fédérales et aux hautes écoles spécialisées. Les contributions à la formation professionnelle se sont elles aussi accrues, bien que le nouvel instrument des contributions à des innovations et à des projets ait progressé moins rapidement que prévu. La presque totalité de la progression enregistrée dans le cas de la recherche fondamentale concerne le Fonds national suisse.

Les dépenses pour l'**agriculture et l'alimentation** ont enregistré une hausse de 0,6 %. Deux tiers environ des dépenses pour l'agriculture, qui ont atteint 2 553 millions (+3,6 %), ont été effectuées sous la forme de paiements directs. En revanche, les moyens destinés à la garantie des prix et de l'écoulement des produits ont encore diminué, pour totaliser 695 millions.

Les dépenses pour la **prévoyance sociale** ont augmenté de 0,2 %, affichant ainsi un taux de croissance extrêmement faible par rapport à la moyenne des quinze dernières années (4,6 %). Les dépenses supplémentaires ont surtout concerné l'AVS et l'assurance-maladie; pour ce qui est de l'AVS, les surcroûts proviennent en grande partie de la hausse des recettes générées par l'impôt sur les maisons de jeu. Les dépenses ont fléchi avant tout dans les domaines de l'assurance-chômage, de l'aide sociale aux demandeurs d'asile et de l'encouragement à la construction de logements à caractère social.

Les efforts d'économies consentis dans le domaine de la **défense nationale** se sont poursuivis. Le recul des dépenses (-2,8 %) reflète, d'une part, la réduction des effectifs de personnel liée à la mise en place d'Armée XXI et, d'autre part, la diminution des dépenses pour le matériel d'armement, qui découle, dans une large mesure, des objectifs d'économies figurant dans les programmes d'allégement budgétaire 2003 et 2004.

Les dépenses consacrées au **trafic** ont elles aussi fléchi de façon assez marquée (-2,3 %). Deux tiers du recul des dépenses concernent le domaine des routes, les conditions nécessaires à la construction de certains tronçons de routes nationales n'étant pas remplies. En matière de transports publics, la diminution est due non seulement à la baisse des subventions au prix du sillon pour le transport par wagons complets, mais surtout à celle des dépenses pour le système européen de signalisation et d'arrêt automatique des trains (ETCS), pour le maintien de l'infrastructure des chemins de fer privés et pour les mesures de séparation des courants de trafic.

En ce qui concerne les **relations avec l'étranger**, le recul (-1,9 %) provient en premier lieu de la diminution du montant des contributions obligatoires de la Suisse à l'ONU pour des opérations de maintien de la paix et des dépenses moindres consacrées à la location et à l'achat de bâtiments pour les représentations diplomatiques et consulaires et d'autres bâtiments sis à l'étranger.

Effectifs du personnel encore en recul

Les effectifs du personnel de la Confédération sont en recul depuis 2004. L'an dernier, les effectifs de l'administration fédérale ont diminué de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Ce taux correspond à la suppression de 914 postes équivalents plein temps. Ces réductions ont pu, pour l'essentiel, être absorbées par les fluctuations naturelles. Ainsi, depuis le lancement des mesures de réduction des effectifs en 2004, 47 licenciements ont été prononcés. A fin 2006, la Confédération comptait 32 376 collaborateurs (équivalents plein temps). Les effectifs totaux étaient ainsi inférieurs à ceux de 2001 (32 498). Sur les quelque 4000 suppressions de postes, par rapport au niveau le plus élevé de 2003 (34 619), prévues dans le cadre des diverses mesures d'allègement, 2 200 ont été mises en œuvre jusqu'ici. Les effectifs continueront de diminuer ces prochaines années, bien qu'à un rythme plus lent. D'ici 2010, ils devraient se stabiliser à environ 30 500 unités, ce qui correspond à une réduction moyenne de 1,5 % par année. Le Conseil fédéral entend, autant que possible, continuer à appliquer des mesures de réduction des effectifs socialement supportables.

Renseignements: Fritz Zurbrügg, Administration fédérale des finances,
tél.: 031 322 60 09

Le compte d'Etat est **publié également sur Internet à l'adresse**
www.efv.admin.ch/f/themen/bundesfinanzen/rechnung